



Sensibilisation aux risques professionnels biologiques pour les salariés du paysage



Objectifs

- Observer et reconnaître les risques professionnels en parcs et jardins : guêpes, frelons, tiques, rats...
- Réagir en sécurité pour soi et pour les autres
- Alerter selon la réglementation en vigueur



Programme

- Identification des différents risques professionnels, reconnaissances des espèces ou des signes de leur présence, différenciation abeille / guêpe / frelons / frelons asiatique, cycles biologiques
- Compréhension des équipements de protection à utiliser pour se protéger : bonnes pratiques pour soi et l'environnement
- Procédures en cas d'intervention : préventives ou en cas de crise
- Signalement réglementaire et mise en sécurité



Evaluation et mode de validation des acquis

- ✓ La mise en pratique au cours de la formation permettra d'évaluer l'acquisition des apports de formation
- ☐ Diplômant
☐ Certifiant
☒ Non-certifiant

En fin de formation vous recevrez :

- Une attestation de formation mentionnant les compétences acquises.
- Un certificat de réalisation

Public concerné



- Salariés du secteur paysager ou collectivités
- Salariés des travaux publics
- Chefs d'entreprises paysagères ou travaux publics

Effectif : Minimum 6 - Maximum 15



Pré-requis

- Maîtrise de la langue Française

Durée et rythme

3.5 heures soit entre 0.5 jour

Période : Sur demande

- | | |
|---|--|
| ☒ En semaine | ☐ Week-end |
| ☒ En journée | ☐ En soirée |
| ☒ Temps plein | ☐ Temps partiel |

Formateur

Bernard Bitard, intervenant aquaculture extensive et certibiocide toutes catégories (formateur habilité)

Arnaud Eberle - Formateur aménagements paysagers CFPPA, formateur Certificat individuels Produits phyto pharmaceutiques (Certiphyto)

Modalités pédagogiques & méthodes

- | | |
|---|-------------------------------------|
| ☒ En présentiel | ☐ A distance |
| ☒ En salle | ☐ Synchrone |

- Apports théoriques en salle
- Travaux pratiques simulés
- Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation
- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs

Rémunération et financement

Rémunération : Non prévu

Financements :

- **Compte Personnel de Formation** (CPF) : NON
- **Autre sources de financements possibles en fonction de votre statut.** Contactez-nous.

Tarifs

25€ de l'heure soit 87.50€ net de taxe

Le CFPPA n'est pas soumis à TVA.

Tarifs groupe : Nous contacter

Indicateurs de résultats 2024/2025

Nouvelle formation

Sensibilisation aux risques professionnels biologiques pour les salariés du paysage

Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai .

Etapes d'inscription à cette formation :

- 1- Contacter la référente administrative au 03.84.58.49.62 pour obtenir les prochaines dates, le bulletin d'inscription et pour répondre à vos questions.
- 2- Retourner le bulletin d'inscription complété pour obtenir le devis + le contrat de formation (ou la convention si vous êtes une entreprise).
- 3- Finaliser l'inscription en retournant le devis et le contrat/la convention signé/e.



Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?

Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

**Référente handicap : PERRIN Nadia -
03.84.58.49.62 - nadia.perrin@educagri.fr**



Contact référentes administratives

Administration CFPPA - 03.84.58.49.62
cfppa.valdoie@educagri.fr

Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h00-16h30

Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau

Pas de restauration collective

Pas d'hébergement possible

MAJ 11/09/2025



CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr
www.cfppavaldoie.fr